

AVIS PUBLIC

Propriété sise au 141, rue Nault (lot 2 984 622 du cadastre du Québec)

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 186, rue Principale Sud à Maniwaki, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour la construction d'un garage la hauteur maximale de 4.9 mètres au lieu de 4 mètres tel que prescrit par l'article 167 du règlement de zonage no 881.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Maniwaki, le 20 septembre 2021.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick et sur le site internet de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de septembre 2021.

Louise Pelletier, greffière